

Toulouse, le 12 mars 2020

Michel Armengaud
Président
Comité de quartier Ranguel Sauzelong

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Ref : JLM/MC/D-19 034 392-bla

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 3 mars dernier appelle une réponse de notre part qui lèvera, nous l'espérons, les interrogations que vous exprimez concernant la réunion du 25 février.

Tout d'abord, nous tenons à réaffirmer que les dispositions que vous avez prises depuis le 5 décembre 2019, ont permis de débloquent une situation qui s'enlisait depuis plus de deux ans. La mise en place d'une structure de concertation et la signature de la « Charte de concertation » sont la bonne réponse à la demande que nous avons formulée dès l'automne 2017.

Nous tenons à féliciter à nouveau "Architecture In Vivo" pour l'excellent travail qu'elle a fourni, elle et les nombreux habitants du quartier Sauzelong qui, répondant en outre à notre appel, ont apporté une contribution remarquable et remarquée lors du déroulement des ateliers, montrant ainsi leur intérêt et leur détermination quant à l'avenir de notre quartier.

Le document que vous avez signé comporte, in fine, soixante-quatorze pages avec les annexes. Nous n'avons eu que très peu de temps pour mener à bonne fin ce document avec les représentants de CDC-Habitat.

Pour produire un document rapportant de façon fiable les interventions des habitants, nous avons réuni les habitants participants (à deux reprises), et le Conseil d'administration du CdQRS, tout ceci pour préparer la réunion de synthèse avec CDC-Habitat le 20 février.

Nous rappelons que tout ceci se déroulait pendant les vacances scolaires, ce qui ne nous a pas aidés. Nos interventions lors de la réunion du 25 février n'avaient pour seul but que la production et la signature d'un document consensuel comportant les points d'accord et de désaccord mis en lumière par les ateliers.

Après votre départ, il ne nous a fallu qu'une heure pour arrêter et signer l'ensemble du document, la séance étant levée à 19h.

Nous constatons, une fois de plus, que « le diable se cache dans les détails ».

Ainsi, le document produit par Taillandier Architecte Associés daté de janvier 2020 intitulé : Planning prévisionnel d'exécution précise dans un nota : « les travaux de démolition devront être réalisés **durant les périodes scolaires** » (Le document est joint à notre courrier).

Il s'agit, incontestablement d'une "erreur de plume", une interprétation malveillante pourrait entraîner des conflits inutiles. Nous avons simplement demandé, et obtenu le 10/03, que l'erreur soit corrigée. Enfin, nous signalons que le document joint à votre lettre (dans laquelle vous écrivez avoir signé le constat partagé) ne comporte pas votre signature, vous avez comblé ce manque le 10/03.

Preuve, s'il en faut, que la relecture des écrits est indispensable quand bien même elle prend du temps.

Concernant la densification, nous rappelons que nous n'y sommes pas opposés pour peu qu'elle soit raisonnable, raisonnée et qu'elle soit accompagnée des équipements et

des espaces verts assurant des conditions de vie agréables aux habitants actuels et futurs. Les données figurant dans les annexes nous ont été fournies par vos services (DAT), ou sont issues de l'INSEE, incontestables donc.

Elles nous confortent dans la position que nous avons depuis plus de deux ans à savoir que le quartier Sauzelong n'est pas moins dense que nombre d'autres quartiers toulousains.

Nous sommes, comme la majorité des participants aux ateliers, en désaccord avec vous sur ce point, c'est une réalité, vous et nous devons en tenir compte.

Ces explications, nous l'espérons, vous rassureront sur notre volonté d'avancer dans la voie tracée par la « Charte de concertation » afin de mettre en place les conditions assurant un avenir radieux, paisible et sûr aux habitants du quartier Sauzelong.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Armengaud', with a stylized flourish above it.

Michel ARMENGAUD

PJ :2